## mémo COMPOSTAGE

avec l'agglomération

# Le compostage est un processus naturel de dégradation des déchets organiques.

Le recyclage des matières organiques permet de réduire jusqu'à 30 % le poids de la poubelle et de produire, après maturation, un engrais naturel et gratuit.

### **DÉCHETS DE JARDIN** DÉCHETS DE CUISINE Feuilles mortes Épluchures de fruits et de et fleurs fanées légumes (y compris agrumes) Restes de repas Déchets du (aliments abîmés, potager et restes fruits et mauvaises herbes (non grainées) **Branchages** iltres, sachets de de petites Paille, foin, écorces d'arbres **AUTRES DÉCHETS** Serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout



#### Avec modération

- Tontes de gazon (préalablement séchées), végétaux traités
- Restes de viandes et de poissons, laitages, croûtes de fromages, pains rassis, noyaux, os, fruits de mer et coquillages...
- Fumier et déjections d'animaux, cendres de bois

#### Ne pas mettre

- Gros branchages, tailles de résineux, mauvaises herbes grainées...
- Étiquette, films d'emballages, sacs et poussières d'aspirateurs, litières d'animaux
- Sacs plastiques, même biodégradable
- Coquillages
- Cendres



### d'infos sur le compostage de vos déchets :

02 97 68 33 81

dechets@gmvagglo.bzh







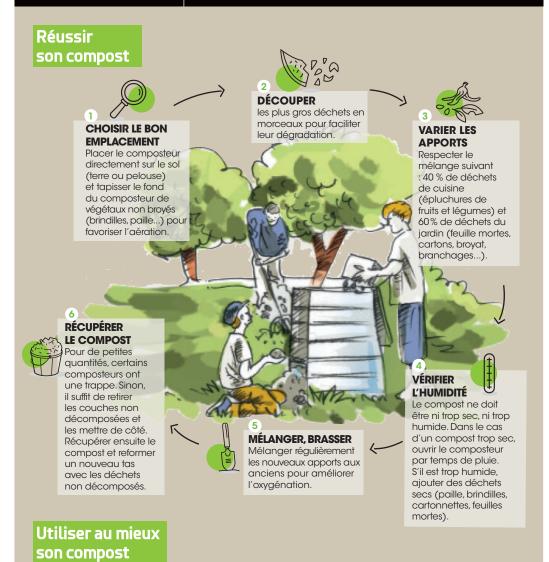




### Objectif zéro gaspillage

avec l'agglomération

# **Emémo COMPOSTAGE**



6 à 12 mois : Homogène, sombre, et grumeleux. À maturité, il est utilisé en apport organique. Épandu sur le sol à l'automne ou incorporé directement dans la terre, le compost continuera de se décomposer au printemps. Le sol deviendra plus facile à travailler et plus fertile.

Attention, le compost ne doit pas être utilisé pur sur les semis : il doit être mélangé dans les proportions de 2/3 de terre et 1/3 de compost.